



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-063

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2024
Centre hospitalier (USLD)
Rue du Docteur Grange – 73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730 785 425

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 23 octobre 2023 par lequel la personne ayant qualité a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2024 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'USLD est de 30 places.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-063-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Article 2 - Tarification 2024 :

<u>USLD</u>	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	68,04 €	applicable du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	100,09 €	applicable du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	217 900,37 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	34,80 € 22,08 € 9,37 €	à compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

<u>USLD</u>	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	471 824,14	329 719,83
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	206 298,73	40 990,28
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	74 314,00	-
	Déficit	19 714,88	
TOTAL		772 151,75	370 710,11
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-	343 611,05
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	721 435,73	
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	50 716,02	27 099,06
	Excédent		-
TOTAL		772 151,75	370 710,11

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes concernés, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-063-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie, madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département et madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

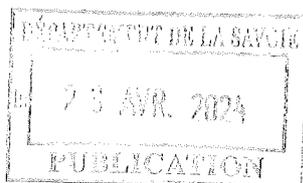
CHAMBÉRY, le 22 AVR. 2024

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée
Corine WOLFF

23 AVR. 2024
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-063-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2024